

### 1. Définition de la consistance du lot et de la location

<b>Département</b>	78
<b>Superficie</b>	418 ha
<b>Communes de situation</b>	Magny Les Hameaux - Mesnil Saint Denis - Trappes
<b>Consistance</b>	parcelles 1 à 51
<b>Engrillagements</b>	parcelles 1-15-27-31 (7ha), à la demande de l'agent ONF, les animaux se trouvant à l'intérieur des enclos devront être prioritairement réalisés
<b>Limites :</b>	
<b>N</b>	Périmètre de la zone d'activités Trappes/Elancourt
<b>E</b>	Périmètre Domanial et zone industrielle
<b>S</b>	Périmètre domanial - cultures
<b>O</b>	Périmètre domanial
<b>Gibier autorisé</b>	Sangliers, chevreuils, renards uniquement
<b>Maison forestière</b>	
<b>Equipements touristiques</b>	Obligation pour le locataire de tenir compte, sur le plan de la sécurité, des équipements touristiques situés dans le lot ou le traversant et notamment piste cyclable et aire de stationnement
<b>Zone de « Non tir »</b>	Les parcelles 1 à 4,33,35,44 à 51 sont des parcelles en zone de rabat. Les parcelles 17,19,31 ne pourront faire l'objet de tir et de postes périmètre de la M.F de l'Hamadryade.
<b>Agent responsable du lot :</b>	M.Denis NOVELLO M.F des Roches 27 chemin des Oiseaux 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX 01.39.56.43.95 / 06.23.02.65.39

### 2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

<b>Jours de chasse</b>	7 jours de chasse en battue (+ 1 jour si non réalisation de plan chasse ou autre, à valider par l'ARL) le lundi sauf lorsqu'il est férié, et en dehors des périodes de vacances scolaires.
<b>Nombre de chasseurs</b>	21 fusils et 4 rabatteurs armés
<b>Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné</b>	Néant
<b>Organisation des différents modes de chasse</b>	Chasse en battue ou en poussée silencieuse. Le tir par anticipation du chevreuil pourra se pratiquer en fonction de la législation en vigueur
<b>Suivi des prélèvements</b>	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
<b>Traitement des viscères</b>	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
<b>Protection de la biodiversité et pratiques de chasse</b>	Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).